



Déclaration d'accessibilité

Version 11/07/2025

État de conformité

Le site www.immopass.eu est **partiellement conforme** à la directive (UE) 2019/882 relative aux exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services, également connue sous le nom **European Accessibility Act (EAA)**.

Cette conformité partielle résulte des non-conformités énumérées ci-dessous.

Résultats des tests

Un audit d'accessibilité a été réalisé en juillet 2025 à l'aide de l'outil **WAVE WebAIM**, portant sur l'ensemble des pages principales du site (page d'accueil, simulateur, page services, contact, etc.).

Les principaux constats sont les suivants :

- Quelques **liens sans texte explicite** (liens uniquement représentés par des icônes, sans balise `aria-label` ni texte alternatif).
- Quelques **problèmes de contraste** mineurs entre le texte et l'arrière-plan, sur certains boutons ou titres secondaires.
- Certaines **balises alt d'images** sont peu informatives ou incorrectement formulées.
- Aucune barrière majeure identifiée pour les technologies d'assistance (lecteurs d'écran, navigation clavier...).

Contenus non accessibles

À ce jour, les éléments suivants ne sont **pas encore totalement conformes** :

- Les **liens d'icônes sociales** ou décoratives sans contenu textuel accessible.
- Certaines **combinaisons de couleurs** n'atteignent pas toujours le ratio minimal recommandé (4.5:1).

- Des images décoratives ou génériques sont munies d'un texte alternatif non pertinent.

Ces non-conformités font actuellement l'objet d'un plan de correction, prévu dans les semaines à venir.

Améliorations prévues

ImmoPass s'engage à améliorer l'accessibilité de son site selon le référentiel **WCAG 2.1 niveau AA**. Les actions correctives suivantes sont prévues :

- Ajout de textes accessibles pour tous les liens/icônes.
- Amélioration des contrastes graphiques.
- Vérification et correction des balises `alt` pour les images.
- Ajout de tests manuels de navigation clavier pour renforcer la compatibilité.

Droit à la compensation

Conformément à l'article 11 de la directive EAA, toute personne rencontrant un obstacle d'accessibilité peut demander une alternative accessible à l'information ou au service souhaité.

Voies de contact et recours

Si vous constatez un défaut d'accessibilité vous empêchant d'accéder à un contenu ou à une fonctionnalité du site, vous pouvez nous contacter :

- Par email : info@immopass.eu
- Par téléphone : +32 2 486 94 60
- Par courrier : ImmoPass SA, Avenue Arnaud Fraiteur 15-23 A80, 1050 Bruxelles, Belgique

Nous nous engageons à vous répondre dans un délai de **15 jours ouvrables**.

Mise à jour prévue : Octobre 2025 (après corrections mentionnées ci-dessus)